



MUNICIPALITÉ DE
TRÉCESSON

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2023-297

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 19 septembre 2023, le règlement numéro 2023-297 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2015-224 » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à ajuster différentes dispositions difficilement applicables en regard des demandes citoyennes, d'établir une concordance avec certaines dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi, d'ajouter des terrains unifamiliaux en bordure d'une rue existante en zone résidentielle rurale par l'agrandissement de la zone RR-7 et de diminuer les limites de la zone publique et communautaire PC-1 pour créer une nouvelle zone PC-8.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC d'Abitibi en date du 23 octobre 2023 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 1er jour du mois de novembre de l'année deux mille vingt-trois.

Mario Morin
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint, par intérim